

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

PROCÈS-VERBAL

Le 31 octobre 2011

Au siège social de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil, a lieu la soixante-dix-septième (77^e) assemblée du comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil, à laquelle participent :

Sont présents :
Mme Monique Brisson, présidente
M. Éric Beaulieu
Mme Mireille Carrière
M. Francis Dumais
Mme Thérèse Hudon
Mme Suzanne Lachance
M. Jacques Lemire
M. Pierre O'Donoghue

Absences motivées :
Mme Jacqueline Boubane
M. Michel Lanctôt

Cette assemblée a été convoquée par voie postale le 20 octobre 2011.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Monique Brisson préside l'assemblée et constatant qu'il y a quorum, en fait l'ouverture à 9 h 35.

RÉSOLUTION CE 311011-597 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la soixante-dix-septième (77^e) assemblée du comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil tel que déposé avec l'ajout au point varia des sujets suivants :

- OSDL, concert 2012;
- Distribution de l'ordre du jour et du procès-verbal du CE.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 311011-598 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SOIXANTE-SEIZIÈME (76^e) ASSEMBLÉE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 26 SEPTEMBRE 2011

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la soixante-seizième (76^e) assemblée du comité exécutif tenue le 26 septembre 2011 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES ACTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 76^e ASSEMBLÉE DU COMITÉ EXÉCUTIF

La direction générale fait part aux membres des actions et suivis découlant du procès-verbal de la 76^e assemblée du Comité exécutif.

RÉSOLUTION CE 311011-599 EMBAUCHE D'UN AGENT DE BUREAU ET DE SECRÉTARIAT

CONSIDÉRANT la réduction du nombre d'heures de travail de Madame Denise Breton à titre d'agente de bureau et de secrétariat à 21 heures/semaine pour une période allant jusqu'au 8 septembre 2012;

CONSIDÉRANT les besoins en services administratifs et de secrétariat;

CONSIDÉRANT que Madame Nathalie Pimparé a rempli temporairement le poste d'agente de bureau et de secrétariat depuis le 14 août 2011 sous forme de ressource externe contractuelle;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive du travail accompli par celle-ci au cours de cette période;

IL EST RÉSOLU de procéder à l'engagement de Madame Nathalie Pimparé à compter du 31 octobre 2011 au salaire annuel de 29 938\$ (échelon 2 de l'échelle prévue pour le poste d'agent de bureau et de secrétariat);

Attendu que Madame Pimparé sera régie par les dispositions de la politique des ressources humaines de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil et que la durée de la semaine normale de travail de Madame Pimparé sera de 21 heures/semaine jusqu'au 8 septembre 2012 et par la suite de 35 heures/semaine.

L'obtention de la permanence de Madame Pimparé sera conditionnelle à la réussite de la probation prévue à la politique de gestion des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 311011-600 PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL 2007-2012: NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI

CONSIDÉRANT la constitution d'un comité de suivi du Plan quinquennal de développement régional 2007-2012, représentatif du milieu et ayant pour mandat de conseiller la CRÉ de l'agglomération de Longueuil au sujet des mesures à prendre dans le cadre de la mise en œuvre de cette planification et pour se conformer aux exigences de la Loi sur le MAMROT (**résolution CE 2007-0233**);

CONSIDÉRANT que le mandat des membres de ce comité est venu à échéance le 31 mars 2009;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau comité de suivi du Plan quinquennal, avec le même mandat et selon les mêmes règles de composition, c'est-à-dire :

- la présidente de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil;
- 1 représentant pour chaque dimension du développement durable (économique, sociale, environnementale);

- 1 représentant pour chacune des trois préoccupations particulières du Plan quinquennal en vertu des dispositions de la Loi sur le MAMROT à ce sujet (participation des femmes, participation des jeunes et prise en compte des stratégies et objectifs de la région en matière de main d'œuvre et d'emploi ;
- À titre d'observateur, un représentant du Sous-ministériat à la Métropole au MAMROT.

IL EST RÉSOLU de procéder à la nomination des personnes suivantes au comité de suivi du Plan quinquennal pour une durée de deux ans :

Monique Brisson CRÉ	Présidente CRÉ de l'agglomération de Longueuil
Richard Marois Environnement	Président Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
Gilles Côté Développement économique	Président-directeur général DEL
Maryse Drouin Développement social et communautaire	Directrice Corporation de développement communautaire de Longueuil
Jean-François Caisse Jeunesse	Président Forum jeunesse Longueuil
Martha Ortiz Condition féminine	Représentante du CFEM
Diane Landriault Marché du travail	Directrice régionale de la Montérégie, Emploi-Québec

- d'ajouter au comité de suivi une représentante du Conseil des aînés de l'agglomération de Longueuil, madame Mireille Beaulac;
- d'inviter le Sous-ministériat à la Métropole du MAMROT et le CLD de Longueuil à déléguer un représentant à titre d'observateur.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CE 311011-601
ENTENTE SPÉCIFIQUE EN IMMIGRATION 2008-2011
ATELIERS IMMIGRAFFAIRES**

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée par le CLD dans le cadre de l'Entente spécifique en immigration 2008-2011 au montant de 34 532 \$ dans le but d'offrir aux entrepreneurs issus de l'immigration et des communautés culturelles les ateliers ImmigrAffaires;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de ce projet par le comité de gestion de l'Entente spécifique en immigration (voir sommaire exécutif ci-joint);

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'objectif de l'Entente spécifique de favoriser la participation des personnes immigrantes en vue d'améliorer leur connaissance de la société québécoise et de contrer l'isolement;

CONSIDÉRANT le Plan quinquennal de développement régional qui prévoit comme orientation de soutenir le développement de l'entrepreneuriat et la création d'entreprise;

IL EST RÉSOLU d'accorder une aide financière de 34 532 \$ au CLD de Longueuil dans le cadre de l'Entente spécifique en immigration. Cette aide financière est conditionnelle à la réalisation du montage financier et inclut un remboursement maximum de 1 000 \$ des frais d'audit des états financiers, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CE 311011-602
PROTOCOLE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE
EN RUI 2011-2014**

CONSIDÉRANT l'Entente en revitalisation urbaine intégrée 2011-2014 adoptée par la CRÉ de l'agglomération de Longueuil (**résolution CE 180411-538**), selon laquelle elle s'est engagée, sous réserve de ses disponibilités budgétaires, à :

« Contribuer financièrement aux objectifs de l'Entente et à la réalisation des projets en découlant à raison de : 600 000 \$ au total, à raison de 200 000 \$ annuellement pour une période de 3 ans à compter de l'exercice financier 2011-2012. Cette contribution de la CRÉ sera composée principalement des sommes réservées pour la démarche RUI dans le cadre de son Alliance pour la solidarité avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et, si requis, d'une somme à déterminer en provenance du Fonds de développement régional (FDR), qui ne pourra dépasser 100 000 \$ annuellement, pour compléter la contribution de 200 000 \$, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale n'a toujours pas été convenue avec le MESS;

CONSIDÉRANT la demande déposée par la Direction de l'urbanisme et du développement durable de la Ville de Longueuil à l'effet de bénéficier d'une partie de la contribution de la CRÉ, soit 100 000 \$, afin d'aller de l'avant dans la mise en œuvre de l'Entente en RUI 2011-2014 (voir sommaire exécutif ci-joint);

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général à convenir d'un protocole pour le versement d'une contribution du Fonds de développement régional (FDR) afin de permettre le maintien en poste des deux agents de développement actuels en RUI ainsi que les frais afférents pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mai 2012. Attendu que :

- la Ville de Longueuil déposera un budget en bonne et due forme pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mai 2012 pour justifier la contribution prévue au protocole;
- le protocole sera signé avec un fiduciaire désigné par la Ville de Longueuil et admissible au FDR;
- le fiduciaire assurera la production d'audit des états financiers de la contribution. La CRÉ remboursera les frais d'audit, sur présentation de pièces justificatives, à même cette contribution;
- la période de dépenses admissibles du protocole de subvention pour la mise en œuvre du plan d'action en RUI du quartier Sacré-Cœur est prolongée jusqu'au 31 mars 2012, et le délai pour la reddition de compte est prolongé en conséquence.

La décision finale sur l'ensemble du projet est par le fait même reportée au Comité exécutif qui se tiendra le 5 décembre 2011 suivant la présentation qui sera faite afin de faire rapport des actions accomplies et d'expliquer les phases subséquentes du projet RUI.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION CE 311011-603

**ENTENTE ADMINISTRATIVE VISANT L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
DANS LA GOUVERNANCE DANS L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL 2011-2015**

CONSIDÉRANT la proposition d'Entente administrative visant l'Égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance dans l'agglomération de Longueuil 2011-2015 ;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention de conclure une entente quadriennale en Égalité pour le territoire de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil envoyé au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine le 31 août dernier ;

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine souhaite obtenir une résolution pour la conclusion de ladite Entente;

IL EST RÉSOLU d'autoriser la Présidente de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil à signer la prochaine entente en Égalité 2011-2015. Attendu que cette entente, après signature, sera déposée à un comité exécutif ultérieur.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 311011-604

**ENTENTE SPÉCIFIQUE POUR L'ADAPTATION DES SERVICES ET INFRASTRUCTURES
RÉGIONALES POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES
AÎNÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA CRÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL 2007-
2012 :**

**« RÉPERTOIRE DE RESSOURCES POUR LES AÎNÉS DE L'AGGLOMÉRATION DE
LONGUEUIL » PAR LE CENTRE DE SOUTIEN ENTR'AIDANTS**

CONSIDÉRANT l'entente visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées sur le territoire de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil 2007-2012;

CONSIDÉRANT que le projet a été ciblé par le comité de gestion de l'Entente spécifique;

CONSIDÉRANT que le projet est recommandé par les membres du comité d'analyse de projets de l'entente composé de membres délégués du comité de gestion de l'Entente spécifique et de représentants du Conseil des aînés de l'agglomération de Longueuil (CAAL);

CONSIDÉRANT que les objectifs visés par le projet répondent à des besoins clairement identifiés dans le Portrait de services aux aînés dans l'agglomération de Longueuil;

IL EST RÉSOLU de soutenir financièrement le projet « RÉPERTOIRE DE RESSOURCES POUR LES AÎNÉS DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL » déposé par le Centre de soutien entr'aïdants via l'Entente spécifique visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées sur le territoire de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil 2007-2012 pour un montant maximal de 111 471.00 \$, incluant un remboursement maximal de 1 000 \$ pour les frais d'audit des états financiers, sur présentation de pièces justificatives.

Attendu que le directeur général est par le fait même autorisé à convenir d'un protocole de subvention avec le promoteur. Le tout est conditionnel à la réalisation du montage financier déposé.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CE 311011-605
ENTENTE SPÉCIFIQUE POUR L'ADAPTATION DES SERVICES ET INFRASTRUCTURES
RÉGIONALES POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES
AÎNÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA CRÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL 2007-
2012 : « FIERES ET ACTIFS CHEZ-NOUS! » PAR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE
LONGUEUIL (OMHL)**

Madame Monique Brisson se retire.

CONSIDÉRANT l'entente visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées sur le territoire de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil 2007-2012;

CONSIDÉRANT que le projet est recommandé par les membres du comité d'analyse de projets de l'entente composé de membres délégués par le comité de gestion de l'Entente spécifique et de représentants du Conseil des aînés de l'agglomération de Longueuil (CAAL);

CONSIDÉRANT que le projet vise principalement à favoriser de saines habitudes de vie chez les aînés de l'agglomération de Longueuil et que le projet vise principalement à soutenir le maintien des personnes âgées dans leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT que les objectifs visés par le projet répondent à des besoins clairement identifiés dans le Portrait de services aux aînés dans l'agglomération de Longueuil;

IL EST RÉSOLU de soutenir financièrement le projet « FIERES ET ACTIFS CHEZ-NOUS ! » déposé par l'Office municipal d'habitation de Longueuil via l'Entente spécifique visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées sur le territoire de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil 2007-2012 pour un montant maximal de 228 339.00 \$, incluant un remboursement maximal de 1 000 \$ pour les frais d'audit des états financiers, sur présentation de pièces justificatives.

Attendu que le directeur général est par le fait même autorisé à convenir d'un protocole de subvention avec le promoteur et que des dispositions soient incluses pour assurer la pérennité du projet. Le tout est conditionnel à la réalisation du montage financier déposé.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Francis Dumais quitte la réunion à 10h30.

**FORUM JEUNESSE LONGUEUIL
RAPPORT - PARCOURS VERS L'ENTREPRENEURIAT (PÉRIODE DU 21 JUIN 2010 AU 20
JUIN 2011)**

Pour information, dépôt du rapport annuel de l'an 3.

**RÉSOLUTION CE 311011-606
FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE 2009-2014
PROJETS LOCAUX ET RÉGIONAUX ET AJS EN PARTICIPATION CITOYENNE
GESTION DES DÉCHETS ET COMPOSTAGE COLLECTIF PAR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE
HÉRITAGE**

CONSIDÉRANT la demande déposée par l'école secondaire régionale Héritage de la Commission scolaire Riverside;

CONSIDÉRANT la signature de la convention de subvention entre le Secrétariat à la jeunesse et la CRÉ de l'agglomération de Longueuil pour le financement du Forum jeunesse Longueuil et du Fonds régional d'investissement jeunesse dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec (**CE 210909-304**);

CONSIDÉRANT l'adoption par le comité exécutif du document « Guide de demande de financement pour les projets locaux et régionaux 2009-2014 » dans lequel est défini l'ensemble des conditions et modalités d'investissement du volet « projets locaux et régionaux » du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) (**CE 210909-309**);

CONSIDÉRANT la signature d'une action jeunesse structurante (AJS) portant sur la participation citoyenne entre le Forum Jeunesse Longueuil, la CRÉ de l'agglomération de Longueuil et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (**CE 080227-029**);

CONSIDÉRANT l'adoption par le comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil, des modalités d'attribution des contributions des partenaires prévues dans l'entente pour l'an 4 (**CE 260911-594**);

CONSIDÉRANT que le projet « Gestion des déchets et compostage collectif par les élèves » s'inscrit dans le cadre du Défi de l'environnement et plus particulièrement dans la mesure : « Accompagner les jeunes dans leurs projets environnementaux » qui est une priorité du Forum dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014;

CONSIDÉRANT que le Forum jeunesse Longueuil a adopté l'octroi de la subvention lors de son conseil des membres du 12 octobre 2011 (**Forum # 121011-07**);

IL EST RÉSOLU d'octroyer à l'école secondaire régionale Héritage une subvention au montant de 19 750 \$ pour la réalisation du projet « Gestion des déchets et compostage collectif par les élèves ». Attendu que la subvention octroyée est répartie comme suit : 4 750 \$ des sommes FRIJ prévues à l'AJS en participation citoyenne et 15 000 \$ des sommes FRIJ 2009-2014 — volet projets locaux et régionaux. Attendu que la subvention est conditionnelle à la réalisation du montage financier. Le président du Forum jeunesse Longueuil est par le fait même autorisé à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.

OBJECTIF CONCILIATION ÉTUDES-TRAVAIL

Pour information, le rapport d'activités An 2 est déposé.

RÉSOLUTION CE 311011-607

ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR FAVORISER LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE PAR UNE MEILLEURE CONCILIATION ÉTUDES-TRAVAIL - PLAN D'ACTION ET BUDGET ACTUALISÉS

CONSIDÉRANT l'Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire par une meilleure conciliation études-travail convenue entre la CRÉ de l'agglomération de Longueuil, Emploi-Québec, le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie, le Forum jeunesse Longueuil, la Table d'éducation interordres de la Montérégie et Réussite Montérégie (**CE 160209-192**);

CONSIDÉRANT que le plan d'action déposé a été élaboré par les membres du comité des partenaires de cette entente et que le budget a été approuvé par ceux-ci, par les membres du comité directeur de l'Entente ainsi qu'adopté par les élus du comité exécutif de la CRÉ (**CE 210610-418**);

CONSIDÉRANT la résolution (**FORUM #110610-07**) du conseil des membres du Forum jeunesse Longueuil approuvant le plan d'action et le budget pour cette entente;

CONSIDÉRANT qu'un exercice de priorisation et de mise à jour du plan d'action et du budget de l'entente a été réalisé afin de s'assurer de la pérennité des actions de l'Entente;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action comporte à la fois des projets mis en œuvre par la coordonnatrice de l'Entente à l'emploi de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil et des dépenses reliées à des actions de communication ainsi que des projets issus des organismes du milieu ;

CONSIDÉRANT que les projets issus de cette Entente doivent être adoptés par le comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil;

IL EST RÉSOLU d'approuver le plan d'action et le budget ci-joint, attendu que :

- la mise en œuvre de ce plan d'action respectera les Procédures de gestion financière adoptée par le comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil;
- les projets issus du milieu et déposés par des organismes admissibles au FDR et au FRIJ continueront d'être assujettis à la Procédure de gestion du FDR et du FRIJ adoptée par le comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil;
- un bilan final sera déposé au comité exécutif une fois cette Entente terminée;
- la direction générale aura le pouvoir d'autoriser les dépenses se rapportant à la réalisation de ce plan d'action;
- les dépenses reliées à la coordination pour la période d'avril à juin 2012, le projet escouade CJE et la somme résiduelle de 45 326,92 \$ feront l'objet de recommandations de la direction pour être approuvées à un comité exécutif ultérieur.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 311011-608

RAPPORT DU DIRECTEUR SUR LA SÉLECTION DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) ET AUTRES FONDS RÉGIONALISÉS GÉRÉS PAR LA CRÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL PROJETS DONT LA SUBVENTION N'EXCÈDE PAS 5 000 \$

CONSIDÉRANT la Procédure de gestion du Fonds de développement régional (FDR) et ses amendements adoptés par le comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil selon lesquels :

- « Tout projet sélectionné doit faire l'objet d'une résolution du comité exécutif de la CRÉ de Longueuil, à l'exception des projets pour lesquels la demande d'aide financière n'excède pas 5 000 \$. En de tels cas, le directeur général est autorisé à sélectionner les projets et doit en faire rapport périodiquement au comité exécutif dans la formule que le comité exécutif détermine » ;
- « Le processus d'allocation de fonds pour les mesures découlant des ententes spécifiques et autres conventions est soumis aux mêmes règles que celles prévues pour les activités à incidences régionales (section 3.1) ».

CONSIDÉRANT le rapport ci-joint faisant état des projets sélectionnés par la direction ;

IL EST RÉSOLU d'entériner cette sélection de projets.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

Concert annuel de l'OSDL

Madame Thérèse Hudon indique que la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est à vérifier les coûts du concert et qu'elle reviendra prochainement avec une décision à ce sujet.

Distribution de l'ordre du jour et du procès-verbal du Comité exécutif

Pour leur information, les ordres du jour ainsi que les procès-verbaux approuvés des comités exécutifs seront envoyés par courriel après chaque rencontre du CE à tous les membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Pour information, les documents suivants sont déposés :

- Jeux du Québec – Lettre d'intention de financement
- Événements à venir
- Listes des dépenses encourues, conciliation bancaire et rapport mensuel des dépenses en date du 31 août et 30 septembre 2011
- Article 21.7 – Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Calendrier des rencontres du CA et du CE de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil

PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

La prochaine rencontre du CE est prévue pour le 5 décembre exceptionnellement à 8 h 15 à nos bureaux.

RÉSOLUTION CE 311011-609 LEVÉE DE LA RENCONTRE

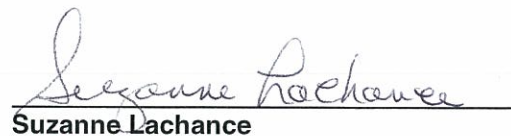
Il est résolu de lever l'assemblée à 11 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

La présidente de la CRÉ
de l'agglomération de Longueuil,


Monique Brisson

La secrétaire-trésorière de la CRÉ
de l'agglomération de Longueuil,


Suzanne Lachance